

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
31 OCTOBRE 2023**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Aucun
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
 - 4.1 Aucun
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Aucun
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Aucun
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Prise en charge de l'entretien de tout STT-UV par la municipalité
 - 7.2 Avis de motion - Règlement no. 544 modifiant le Règlement no. 353 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
 - 7.3 Projet de règlement no. 544 modifiant le Règlement no. 353 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Nomination d'une personne désignée pour l'application des règlements d'urbanisme
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Aucun
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Aucun
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1 Aucun
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance extraordinaire du Conseil Municipal, tenue le mardi le 31 octobre à 15h15 à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean-Marie Mercier maire
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
M. Michel Monette conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Bertrand Boire conseiller poste #4
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Mme Nancy Corriveau, directrice générale & greffière-trésorière

Absence motivée:

MENTION PRÉLIMINAIRE

Le conseil constate que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal du Québec à l'ensemble de ses membres.

Du consentement unanime des membres du conseil, tous présents à la présente séance, l'heure de début de la séance a été devancée pour commencer à 15h15 au lieu de 16h00 comme c'était originalement prévu dans l'avis de convocation.

2023-10-308 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de Mme Josiane Surprenant, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 15h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-10-309 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Bertrand Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour tel que contenu dans l'avis spécial de convocation notifié aux membres du conseil dans les délais légaux et selon la procédure, requis par le Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2023-10-310 Prise en charge de l'entretien de tout STT-UV par la municipalité

01. Considérant qu'en vertu de l'article 87.14.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, r. 22), il est interdit d'installer un système de traitement tertiaire avec désinfection ou un système de traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet;

02. Considérant que cette interdiction peut être levée si la municipalité sur le territoire de laquelle est installé le système de traitement effectue l'entretien desdits systèmes de traitement;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

03. Considérant que la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville décide de prendre en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De prendre en charge l'entretien de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), présent et futur sur le territoire de la municipalité à partir du 1er janvier 2024, le tout en respect avec les dispositions du Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et de la Loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-10-311 Avis de motion - Règlement no. 544 modifiant le Règlement no. 353 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Conformément à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Jean-François Boire donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 544 modifiant le Règlement no. 353 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Jean-François Boire dépose également, le projet du Règlement no. 544 modifiant le Règlement no. 353 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-10-312 Projet de règlement no. 544 modifiant le Règlement no. 353 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 31 octobre 2023;

02. Considérant le projet de règlement no. 544 modifiant le Règlement no. 353 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no. 544 modifiant le Règlement no. 353 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

2023-10-313 Nomination d'une personne désignée pour l'application des règlements d'urbanisme

01. Considérant la vacance actuelle au poste de responsable de l'urbanisme et de l'environnement et un appel de candidatures en cours pour le rôle en question;

02. Considérant la nécessité de nommer une personne désignée, responsable de l'application des règlements d'urbanisme pendant la période d'intérim;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Mme Nancy Corriveau, directrice générale & greffière-trésorière, en tant que personne désignée pour l'application des règlements d'urbanisme de la municipalité jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-10-314 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 15h18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JEAN-MARIE MERCIER
MAIRE

NANCY CORRIVEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE &
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE MARDI LE 31 OCTOBRE A 15H15 (ARTICLE 142 DU C.M.)**

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi le 31 octobre à 15h15 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le _____

Jean-Marie Mercier,
Maire